

## Pourquoi un panel citoyen ?

Nîmes Métropole souhaitait pouvoir impliquer les citoyens du territoire sur le devenir et le fonctionnement de l'agglomération. Pour aller plus loin que les dispositifs habituels de concertation, L'Agglomération a choisi de tirer au sort sur liste électorale des citoyens venant des 27 communes qui composent l'agglomération pour créer un collectif participatif : le panel citoyen est né !

Habituellement un panel citoyen est mis en place pour donner un avis et/ou contribuer à un seul grand projet. Un panel citoyen a un caractère ponctuel. Nîmes Métropole a fait le choix de créer un panel pour une durée plus longue d'1 année afin de pouvoir solliciter ce collectif sur plusieurs projets portés par l'Agglomération et permettre ainsi aux citoyens de mieux comprendre le rôle et les projets de son agglomération.

A travers le panel, Nîmes Métropole ne recherche pas des avis d'experts mais le regard croisé de citoyens, vivant le territoire.

## Comment va fonctionner le panel ?

Nîmes Métropole sollicite l'avis du panel citoyen sur des projets soumis à concertation.

Pour chacun des projets, le panel se réunit une première fois pour être informé par les services de Nîmes Métropole. L'Agglo s'engage à fournir en toute objectivité les éléments nécessaires au débat. C'est une demande forte et légitime des membres du panel !

Le panel citoyen se réunit ensuite une ou plusieurs fois pour mener une réflexion collective sur les différents aspects du projet. C'est alors le temps de la participation. Nous pensons que l'avis collectif est plus riche qu'un avis individuel. Pour autant, l'objectif ne sera pas d'arriver à un consensus mais à un avis partagé laissant aussi la possibilité de mettre en avant les points de désaccord.

Afin de ne pas influencer les réflexions et pour que le panel puisse s'exprimer en toute liberté, les élus ne seront présents à aucune des rencontres sauf si le panel en fait la demande. Les services de Nîmes Métropole ne participeront qu'à la première rencontre pour apporter de l'information et répondre aux questions. Le panel pourra demander des compléments d'information via le service développement durable (coordinateur pour Nîmes Métropole) ou le Conseil Agglo Forum. Nîmes Métropole veillera à la bonne organisation des réunions du panel et facilitera les échanges et demandes du panel concernant les projets.

L'avis du panel citoyen sera transmis aux élus communautaires et versé au bilan de la concertation rédigé pour chacun des projets. Un retour sera fait aux membres du panel sur les décisions prises par les élus.

## Quel programme de travail pour le panel citoyen ?

Le panel citoyen a donné un avis sur le projet de [prolongement vers le sud de la ligne tram'bus A54-Caissargues](#) et sur le projet [Diagonal](#) (tram'bus d'Est en Ouest) dans le cadre de la concertation préalable.

Le nouveau panel a été sollicité fin 2016 pour contribuer à l'élaboration du [projet de territoire Nîmes Métropole 2030](#).

Le panel citoyen peut choisir de s'autosaisir d'un sujet s'il le souhaite et transmettre à Nîmes

Métropole sa contribution collective.